Délai d'attente des candidats au permis de conduire
La bonne question … celle qui dérange !

2 JUILLET 2021

La presse se fait régulièrement l'écho de la pénurie de places d'examen et du manque d'Inspecteurs du permis de conduire.

Sans cesse, le SANEER rappelle que les IPCSR font passer, chaque année, près de 1 500 000 examens B et toutes catégories confondues, moto, PL, transport en commun pas moins de 1 930 000 examens.

Le permis de conduire est, en nombre, le premier examen de France.

La grande majorité des candidats sont les jeunes. La classe d'âge, c'est-à-dire les jeunes en âge de passer le permis de conduire, est d'environ 790 000 ces dernières années.

Vu ces chiffres, le nombre d'examens réalisés doit donc être suffisant puisque la classe d'âge est largement absorbée… Et pourtant, ce n'est pas le cas, pourquoi ?…. La raison, c'est le taux de réussite.
Le taux de réussite au permis de conduire est trop faible, il oscille autour de 60 % et ce, malgré les réformes successives.

Le délai d'attente au permis de conduire est la conséquence directe du faible taux de réussite. Pour rappel, il correspond au délai d'attente des candidats entre la première et la deuxième présentation à l'examen.

LA QUESTION QUI DÉRANGE

La bonne question n'est pas. … Pourquoi une pénurie de places d'examen ? … MAIS … Pourquoi un taux de réussite aussi bas ?

La procédure d'examen et/ou les Inspecteurs sont-ils trop sévères ? La formation dispensée par les auto-écoles est-elle de qualité ?

La procédure d'examen a été profondément remaniée, Directive européenne oblige, passant du relevé d'erreurs au bilan de compétences, en septembre 2011. Il faut 20 points sur 31 pour réussir l'examen.

Le SANEER, 1ère force syndicale de la filière Éducation et Sécurité Routières

Depuis la crise sanitaire, afin d'effectuer la désinfection des commandes entre chaque candidat, l'examen a été réduit de 3 minutes (32 au lieu de 35). Il a été supprimé les questions des vérifications intérieures ou extérieures, celles en lien avec la sécurité et les premiers secours. Les IPCSR créditent systématiquement les 3 points correspondants.

En y ajoutant les 2 points de l'installation ... le candidat est crédité de 5 points sur les 20 pour obtenir le permis … avant même d'avoir démarré le moteur … 1/4 des points ... Certains pensent que cette procédure et trop laxiste …

Quand on demande au dernier de la classe la raison de son échec … le professeur est trop sévère et le devoir trop difficile …

La véritable question …. Celle qui dérange est :

LES FORMATIONS DISPENSÉES PAR LES AUTO-ÉCOLES SONT-ELLES DE QUALITÉ ?

Il est temps de se pencher sur ce sujet ... Ce sont ces 40 % d'échecs à l'examen qui font le délai d'attente et son allongement.

LE COÛT DU PERMIS DE CONDUIRE

Au delà de la qualité de la formation, il est aussi reproché « au permis de conduire » d'être trop cher…. Là aussi, il faut savoir de quoi on parle….

L'examen du permis de conduire est gratuit en France... c'est un examen d'État.

Seule la formation coûte. Il est peut-être temps de cesser de laisser croire que, actuellement, avec un forfait 20 h, il sera aisé de réussir l'examen. En moyenne, ce sont 32 à 35 heures de leçons qu'il faut… Le système actuel veut que le forfait soit abordable … mais les heures supplémentaires le sont beaucoup moins... Voilà ce qui fait le prix du permis.

Le SANEER, 1ère force syndicale de la filière Éducation et Sécurité Routières

PRIVATISER, LA SOLUTION POUR CERTAINS

Certains estiment qu'il faudrait privatiser notre activité…. Le SANEER les met en garde … L'examen du code de la route l'a été en 2016 … suite à la réforme de 2014 qui voulait un permis moins cher, entre autres, …
MOINS CHER ? 30 euros par passage alors que c'était gratuit avec les Inspecteurs du permis de conduire...

Que penser de l'effondrement du taux de réussite qui est passé de 71, 48 % en 2015 à 50,5 % en 2019. Près de 21 points perdus, en 4 ans, pour un examen national ! Cela sans compter la fraude massive constatée !

Le seul succès de cette privatisation est commercial, au détriment de nos concitoyens.
Le service public, lui, est gratuit partout sur l'ensemble du territoire, pour tous et seuls les agents de l'État, fonctionnaires, IPCSR, sont garants de l'équité de traitement des candidats, usagers du service public.

DES DIFFICULTÉS ? RECRUTEMENT ?

Il y a des difficultés dans certains départements, le SANEER ne le conteste pas. Ces difficultés sont dues à la crise sanitaire puisque avant celle-ci, en mars 2020, le délai d'attente était de 42 jours. Pour mémoire, il était de 98 jours en 2013, avant la réforme de 2014.
Actuellement le délai médian est de 60 jours après une hausse à 68 jours. Cette très rapide réduction du délai d'attente est le résultat de l'engagement des Inspecteurs qui ont rendu des congés, l'été dernier, et effectué un grand nombre d'examens supplémentaires. 90 000 examens supplémentaires sont prévus cette année.

IL EST INJUSTE QUE LES IPCSR et DPCSR SOIENT LES VICTIMES COLLATÉRALES DES CONSÉQUENCES DE LA CRISE SANITAIRE

Durant ce quinquennat, le ministère de l'Intérieur aura recruté 10 000 policiers et gendarmes...
Pour la jeunesse, pour le permis de conduire … passeport pour l'emploi, le ministère de l'Intérieur ne veut pas recruter les 100 à 120 Inspecteurs qu'il faudrait pour … au vu du taux de réussite de 60 % actuel, permettre à tous l'accès à l'examen.

Depuis plusieurs années, le ministère de l'Intérieur maintient tout juste les effectifs, sans recrutement de fonctionnaires supplémentaires. **Il y a seulement 1236 Inspecteurs affectés sur la mission éducation routière** (chiffre DRH, Bilan de gestion 2020).

Le SANEER, 1ère force syndicale de la filière Éducation et Sécurité Routières